



Réf. Farde e-Assemblées : 2571880

N° OJ : 100

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

Objet : European Capital of Democracy (ECoD).

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Le Conseil communal a marqué son accord de principe en date du 19 septembre 2022 pour la candidature de la Ville à l'appel à candidature European Capital of Democracy (ECoD).

Le principal objectif de l'initiative « European Capital of Democracy » est de célébrer l'innovation démocratique en cours au sein des différentes villes européennes et de réunir des villes partageant les mêmes idées, de sorte à partager leurs meilleures pratiques et apprendre les unes des autres.

La Ville de Bruxelles, en tant que lauréate de l'appel à candidature pour European Capital of Democracy (ECoD), a été invitée à rejoindre le réseau des villes de la capitale européenne de la démocratie (ECoD). Les villes membres de ce réseau organisent régulièrement des réunions de réseau en présentiel, ainsi que des ateliers en ligne, où les représentants se réunissent pour partager leur expertise et leurs meilleures pratiques en matière de promotion de la démocratie au niveau municipal.

La Ville de Bruxelles s'est jointe aux autres membres du réseau afin de solliciter une bourse auprès de la Commission Européenne (référence : CERV-2023-CITIZENS-TOWN-NT) et ainsi se doter des moyens de participer dans les meilleures conditions possibles à ce réseau.

Cette bourse a été acceptée et, la Ville de Bruxelles en tant que membre associé, recevra pour l'année 2024 une partie de cette bourse pour un montant approximatif de 38.177,50 EURO. Cette somme lui permettra de financer les voyages et les différents événements organisés dans le cadre de sa participation au réseau ECoD pour la période allant de décembre 2023 à juin 2025. La ville de Barcelone en tant que leader du réseau et principal bénéficiaire de la bourse a soumis, pour ratification, aux participants, une convention de coopération en vue garantir la bonne collaboration de toutes parties durant la durée du projet.

Dans le cadre d'une organisation tournante des réunions de travail, la Ville de Bruxelles a été désignée pour organiser la prochaine réunion du réseau qui se tiendra du 25 au 27 mars 2024.

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:

Article 1: Confirmer son accord sur la participation de la Ville au réseau ECoD.

Article 2: Approuver en conséquence la convention de partenariat avec la ville de Barcelone, leader du réseau.

Article 3: Prendre acte de la participation de la Ville à une demande conjointe de Bourse auprès de la Commission Européenne.

Article 4: Prendre acte de l'octroi et du versement à la Ville d'une Bourse de 38.177,50 EUR, dont question au point 3, qui sera inscrite à l'exercice budgétaire 2024.



Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

